UQÀM | Faculté des arts
Département d'études littéraires

Hiver 2024
Jeudi 9h30 à 12h30

LIT 8830-10 MÉTHODOLOGIE ET PROJETS / CRÉATION

Plan de cours PROVISOIRE

RESPONSABLE DU SÉMINAIRE
Professeure : Cassie Bérard
Bureau : J-4905
Téléphone : 514 987-3000 poste 4208
berard.cassie@uqam.ca

À noter : Je réponds aux courriels du lundi au vendredi.
Pour me rencontrer, veuillez prendre rendez-vous préalablement.

DESCRIPTION DU SÉMINAIRE

Ce séminaire obligatoire présente les exigences méthodologiques liées au mémoire de maîtrise et permet un examen critique détaillé des outils de recherche en études littéraires et, plus particulièrement, en création. Il contribue à aider l'étudiante ou l'étudiant à se trouver une directrice ou un directeur de recherche et à définir son projet de mémoire.

CONTENU

Le séminaire comprend les activités suivantes :

1. Rencontres de groupe consacrées à l'information pratique et méthodologique sur les exigences du mémoire : faisabilité et intérêt théorique des projets, valeur et proportion du dossier d'accompagnement. Discussions sur des notions et des textes.
2. Rencontres tutorales consacrées aux enjeux du projet d'écriture et à des discussions sur des lectures ciblées avec la professeure, ainsi que sur l'élaboration du projet de mémoire et de son appareil réflexif.
3. Exposés visant à présenter une ébauche du projet de création (précisions sur sa nature, ses enjeux, ses aspects formels). Discussions et échanges.
4. Exposés visant à présenter les principaux aspects de l'essai qui accompagnera le projet de création, à faire l'état de la recherche et à approfondir les questions au cœur de la réflexion. Discussions et échanges.

OBJECTIFS

Le séminaire permettra à l'étudiante ou à l'étudiant de :
-Comprendre le déroulement des études de deuxième cycle à l'UQAM;
-Apprendre la méthodologie de travail nécessaire à la réalisation d'un mémoire de maîtrise en création littéraire;

-Se familiariser avec les principaux outils de recherche propres aux études littéraires;
-Acquérir des compétences théoriques, critiques et méthodologiques pour formuler et structurer une réflexion pertinente et personnelle sur le travail créateur;
-Rechercher des documents et en présenter une synthèse sous la forme d'une bibliographie qui respecte les règles conventionnelles;
-Présenter oralement des synthèses de documents de diverses natures ainsi que les résultats partiels d'une démarche menant à une création ou à une réflexion théorique;
-Participer activement à des discussions et à des échanges visant à expliciter des concepts, des démarches ou des œuvres littéraires;
-Développer une autonomie.

FORMULES PÉDAGOGIQUES

Le séminaire prévoit des rencontres individuelles (professeure/étudiant.e) et des séances de discussions en groupe sur les projets de mémoire de ses participantes et participants. Des présentations orales sont au programme, de même qu'une rencontre avec le ou la responsable de la recherche en bibliothèque. Les étudiantes et étudiants du séminaire seront tenu.e.s de participer à chacune des activités. La présence est de rigueur.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

1. Présentation orale – projet de création (15%)

Présentation orale individuelle portant sur le projet de création (15 minutes); chaque personne sera invitée à transmettre au préalable par Moodle un court texte de création (2 pages maximum; interligne et demie, Times 12) afin de donner une idée à l'ensemble du groupe de certains aspects de sa démarche d'écriture.
Dates : 8 et 15 février 2024.

2. Présentation orale – projet d'essai (25%)

Présentation orale individuelle portant sur le projet d'essai (25 minutes); chaque personne sera invitée à transmettre au préalable par Moodle une bibliographie contenant au moins 20 notices réparties dans au moins trois rubriques.
Dates : 4 et 11 avril 2024.

3. Travail de fin de session (50%)

Le travail de fin de session (10 pages à interligne et demie, excluant la page couverture et la bibliographie) présente le projet de mémoire en proposant une réflexion approfondie sur les principaux aspects du mémoire. Il sera accompagné d'une bibliographie commentée recensant 6 documents; ces derniers feront l'objet d'une note de lecture d'une demi-page [simple interligne], ce qui totalisera 3 pages. Une quatrième page servira à commenter la trajectoire de recherche, c'est-à-dire à reconstituer le parcours menant d'une source à l'autre, à témoigner des renvois entre ces références et à établir un dialogue personnalisé entre elles en fonction des aspects du mémoire. Inédit et non diffusé dans un autre cadre, le travail devra suivre les indications prescrites dans le Guide de présentation des mémoires et des thèses de l'UQAM.
Date : 25 avril 2024.

4. Contribution active au séminaire (10 %)

La contribution active au séminaire désigne la participation régulière aux discussions de manière pertinente, la présence et l'engagement personnel de l'étudiante ou l'étudiant au fil de la session.

Critères d'évaluation :
-Respect des exigences et des consignes;
-Régularité et pertinence des contributions orales et écrites au séminaire;
-Qualité du dialogue entre la réflexion théorique et critique, et les processus de création;
-Cohérence et originalité de la pensée;
-Rigueur de la démarche réflexive, créatrice et méthodologique;
-Qualité de l'expression orale et de l'écriture.
Chaque note est établie en fonction de l'ensemble de ces critères, qui ne font pas l'objet d'une pondération particulière; conformément au règlement de l'UQAM, la note est littérale (et non chiffrée).

Barème de notation :

Excellent	A+ / 4,3	A / 4,0	A-/ 3,7
Très bien	B+ / 3,3	B / 3,0	B-/ 2,7
Bien	C+ / 2,3	C / 2,0	
Échec	-	E / 0,0	

Retard : Chaque jour de retard entraînera la perte de 10% de la note.

CALENDRIER (PROVISOIRE) DU SÉMINAIRE

11 janvier 2024 Présentation – Plan de cours Maîtrise, projet, direction de recherche.
18 janvier 2024 Projet, présentation en création, lectures, recherche. Approches et théories de la création littéraire.
25 janvier 2024 Formation à la bibliothèque (Bibliothèque centrale de l'UQAM).
1er février 2024 Rencontres individuelles en vue des exposés sur la création.
8 février 2024 Exposés oraux – création.
15 février 2024 Exposés oraux – création.
22 février 2024 Approches de l'essai, recherche bibliographique. Table ronde - étudiant.e.s aux cycles supérieurs
29 février 2024 Semaine de lecture
7 mars 2024 Présentation matérielle, projet de mémoire. Atelier de lecture sur un court essai.
14 mars 2024 Regards croisés sur l'essai.
21 mars 2024 Rencontres individuelles pour les exposés.
28 mars 2024 À déterminer

4 avril 2024 Exposés oraux – essai.
11 avril 2024 Exposés oraux – essai. Bilan, discussions, progression, travail final.
18 avril 2024 Pas de séance. + Remise du travail final le 25 avril 2024.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

MÉTHODOLOGIE

Service des bibliothèques. Guide de présentation des mémoires et des thèses. Montréal : Université du Québec à Montréal. 2018.

http://www.guidemt.uqam.ca/documents/telechargements

Département d'études littéraires. Modèles et guides pour la rédaction du mémoire-création. Montréal : Université du Québec à Montréal.

https://litterature.uqam.ca/etudiants/

RECHERCHE-CRÉATION

BÉLANGER, David, BÉRARD, Cassie et Benoit DOYON-GOSSELIN (dir.). *Portrait de l'artiste en intellectuel : enjeux, dangers, questionnements*. Montréal : Nota Bene, Collection Grise, 2015, 321 p.

BRUNEAU, Monik et André VILLENEUVE (dir.). *Traiter de recherche création en art : entre la quête d'un territoire et la singularité des parcours*. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, 2007, 419 p.

DE LA NOÜE, Joël (dir.). *La création artistique à l'université. Actes du colloque de la Commission de la recherche de l'Université Laval tenu le 12 mai 1998 dans le cadre du 66e Congrès de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS)*. Québec : Nota Bene, 2000, 109 p.

GOSSELIN, Pierre et Éric Le COQUIEC (dir.). *La recherche création : pour une compréhension de la recherche en pratique artistique*. Québec : Presses de l'Université du Québec, 2006, 141 p.

LAHAIE, Christiane et Nathalie WATTEYNE (dir.). *Lecture et écriture : une dynamique. Objets et défis de la recherche en création littéraire*. Montréal, Nota Bene, 2001, 278 p.

Chambre claire. Actes du colloque « Explorer, réfléchir, créer, bouleverser : l'essai littéraire comme espace de recherche-création », 2017, en ligne. Récupéré le 16 juillet 2018 de http://www.chambreclaire.org/blogue/actes-du-colloque-sur-lessai-litteraire

QUELQUES SITES D'INTÉRÊT POUR LA RECHERCHE-CRÉATION À L'UQAM

Cherchez-créez : http://cherchezcreez.org/
Quartier F : http://quartierf.org/
La Traversée : https://latraverseegeopoetique.com/

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18 sur les infractions de nature académique.

Vous pouvez consulter sur le site r18.uqam.ca des capsules vidéos qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

INFOSPHÈRE

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.

UQÀM | Université du Québec à Montréal

Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme;
- le (cyber) harcèlement sexuel;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de **formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel.**

La capsule de formation obligatoire annuelle est disponible au harcelement.uqam.ca

Pour plus d'information :
https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf

Les personnes victimes, témoins ou informées d'une situation de sexisme, de violence à caractère sexuel, ou pour en apprendre plus sur ces enjeux, peuvent consulter le
Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)
514 987-3000, poste 0886 ; harcelement@uqam.ca; harcelement.uqam.ca

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)
514 987-3185 ; vie-etudiante.uqam.ca

Service de la prévention et de la sécurité :
514 987-3131

Décembre 2022